

**PROCES VERBAL N° 2024-09 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POISSON EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de Mme BONNOT Michelle, Maire de la commune.

Convocation adressée le 3 octobre 2024

Sont présents : BODET Gérard, CLEMENT PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, AUDUC Jean-Marc, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, FORET Xavier.

Excusé(s) : GUYOT DE CAILA Mathieu donne pouvoir à FORET XAVIER

Absent(s):

Pouvoirs : 1

Le quorum étant atteint, CHATILLON Yves a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 12/09/2024 sera à approuver lors du prochain conseil.

DELEGATION DU MAIRE :

Mme le Maire annonce la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du maire 08.2024 : Marchés publics : déclaration sans suite du lot n°6 : menuiserie Bois pour le marché de travaux portant sur la construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) pour cause d'infructuosité en raison d'absence d'offres.

**DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET
REPRESENTES**

Délibération portant création d'un emploi permanent

Mme le Maire expose à nouveau aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un poste permanent à temps non complet d'un adjoint d'animation à savoir au service de la garderie scolaire de l'école de POISSON pendant le temps méridien.

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

Mme le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} septembre 2024.

Nombre d'emploi	<u>Grade</u>	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint d'animation	Echelon 1	1h00

DONNE SON ACCORD pour :

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
2. **CHARGENT** Mme le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
3. **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Bon achats et cadeaux de fin d'année pour les aînés

La Commission Communale d'Action Sociale s'est réunie pour les colis de fin d'année pour les aînés de 75 ans et plus.

La commission renouvelle l'offre des bons d'achats à utiliser à la boulangerie COGNARD et à la boucherie DANJOUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la proposition de la commission communale comme suit :

- 4 bons d'achats d'une valeur totale de 30€ pour une personne seule de 75 ans et plus dans l'année 2024, et pour un couple dont une des 2 personnes a 75 ans et plus dans l'année 2024.

- 5 bons d'achats d'une valeur totale de 40€ pour un couple dont les 2 personnes ont 75 ans et plus dans l'année 2024.

Ils seront valables jusqu'au 31 décembre 2024. Ces bons seront distribués aux personnes concernées par la commission communale.

Pour les personnes qui sont à l'EHPAD, **un colis n'excédant pas 30.00€ sera distribué.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte et donne** délégation à Mme le Maire à **signer tout acte relatif à ce dossier.**

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Voirie : BERNARD Didier informe le conseil qu'il s'est rendu avec Mme le Maire à une réunion avec les responsables de la voirie communautaire pour régulariser une longueur de voirie. La commission réunie le 28 septembre 2024 a étudié les futurs travaux 2025 qui seront proposés à la réunion secteur.

Bâtiments communaux : BODET Gérard informe le conseil que le transfert de la bibliothèque municipale a été réalisé, il remercie les bénévoles et les élus qui ont participé.

Pour la rénovation du carrelage à la salle communale, le devis de l'artisan est de 1 100.00 € en plus par rapport au 1^{er} devis. Ce coût supplémentaire est dû au choix du carrelage et de la pose en diagonale.

M. Bodet donne lecture du mail d'un locataire qui souhaite faire des travaux d'isolation. Des renseignements seront demandés auprès de l'association des Maires.

La commune a demandé l'intervention de ROTAT CHARCOSSET dans un logement du bâtiment MAZILLE pour établir un devis, concernant un choc sur l'évier.

CCAS : PLURIEL Dominique informe le conseil que 53 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés qui aura lieu le 12 octobre au restaurant de la Poste à POISSON.

Environnement : CLEMENT PORNIN Christèle informe également le conseil qu'il a été évoqué lors de sa commission du 26 septembre, de privilégier les vivaces pour 2025, tout en gardant des espaces de fleurs naturelles. La rocaille à l'agorespace sera repensée.

Bulletin municipal : La 1^{ère} réunion concernant la préparation du bulletin municipal de 2025 aura lieu le 17 octobre à 20h30 à la mairie. Un mail va être envoyé à toutes les associations.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

Personnel : L'agent technique sera en congés le 17/10 et la secrétaire de mairie également le 14 et 15/10.

Une nouvelle stagiaire est arrivée en mairie courant septembre et sera présente jusqu'au 13 décembre. Elle suit la formation de secrétaire de mairie organisée par le CNFPT et le CDG 71.

MAM : Suite à la réunion du 8 octobre pour la remise du rapport d'analyse des offres présenté par l'architecte, le tableau financier avec les entreprises pressenties vous a été distribué. Le lot 6 sera à nouveau relancé sans publicité ni mise en concurrence préalable sur la plateforme ARNIA. Ce lot n°6 en raison d'absence d'offres a été déclaré lot infructueux.

Autres informations : Une réunion a eu lieu avec le bureau de l'Association du restaurant scolaire le 1^{er} octobre 2024. Leur assemblée générale a eu lieu le 7 octobre 2024.

La date du prochain conseil sera le 14 novembre 2024 à 20h30.

Fait à Poisson, le 10 octobre 2024
Séance levée à 22h30

Le Maire,
Michelle BONNOT

Le secrétaire de séance


